

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-194 DU 20 JUIN 2001

Chargeant Monsieur Luc Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme de l'intérim de Monsieur Gaston ZOSSOU, de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles pour compter du 18 au 23 juin 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU : la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : la Proclamation le 3 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU : le Décret N° 2001-170 du 07 mai 2001 portant Composition du Gouvernement

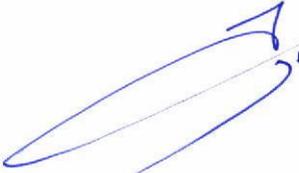
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 18 au 23 juin 2001, Monsieur Luc Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles pendant l'absence de Monsieur Gaston ZOSSOU,

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 juin 2001

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC2 - CES 2 - HAAC 2 - MFE 2 - MCPTN 4 MECCAG-PD - MEHU 2 - SGG-4 AUTRES MINISTERES 18 - DEPARTEMENTS 6.